

Bulletin d'information sur l'avancement du programme BIO3

Juillet 2019

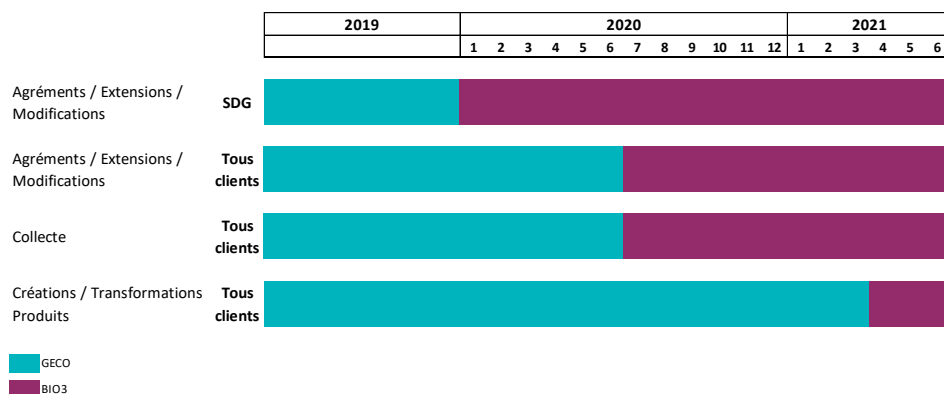
Le programme
BIO3 :
des objectifs
ambitieux

L'AMF a lancé un important programme de refonte de son **système d'information GECO**, utilisé pour les activités d'agrément et de suivi des Tiers et des Produits.

Ce programme de refonte, nommé **BIO3**, offre aux Sociétés de gestion :

- Un point d'entrée unique à tous les services à partir d'un **Extranet** ;
- **Une plate-forme sécurisée**, dont les accès et les habilitations sont gérés par les sociétés ;
- Des échanges avec l'AMF **totalelement dématérialisés** ;
- **Une messagerie* dédiée** améliorant le dialogue au quotidien avec l'AMF, et garantissant une traçabilité des échanges ;
- **Des référentiels Tiers et Produits** directement alimentés par les sociétés, garantissant la fraîcheur et la qualité des données ;
- **Un accès direct permanent** à toutes leurs données et tous leurs documents.

Un
déploiement
progressif
sur 15 mois,
en 3 étapes



Les fonctions suivantes seront **mises à disposition au 1^{er} lancement en janvier 2020, uniquement aux Sociétés de gestion** :

- Dépôt des demandes d'agréments/autorisations **portant sur les sociétés et leurs activités**,
- Consultation du **référentiel Tiers**,
- **Gestion des accès par les SDG** : administration des codes utilisateurs, des profils et des droits,
- **BIO3 devient le référentiel maître sur les données SDG** : le référentiel GECO est asservi à BIO3,
- Echanges avec l'AMF via une **messagerie dédiée**,
- Dépôt des documents.

Dans l'attente de la mise en service total **du système BIO3 en mars 2021**, le système actuel **GECO** est maintenu sur les fonctions non disponibles dans BIO3.

Un plan
d'accompagne-
ment
spécifique

Pour **faciliter la transition entre chaque période**, l'AMF mettra à disposition des Sociétés de gestion tout le matériel nécessaire à la prise en main du système BIO3 : support technique et fonctionnel, guides utilisateurs, kit de formation, environnement de tests dédié, aides en ligne sur l'Extranet, Foire aux questions.

Avec le concours des associations professionnelles, **les sociétés de gestion ont été invitées à une réunion plénière le jeudi 23 mai 2019**, au cours de laquelle des présentations sous forme de vidéos ont permis aux participants de prendre connaissance du fonctionnement général de l'Extranet.

13 sociétés « pilotes » se sont par ailleurs portées volontaires pour effectuer notamment une campagne de pré-tests du système.

Le plan détaillé des étapes préparatoires au 1^{er} lancement sera communiqué régulièrement dans les prochains bulletins.

*La disponibilité de la fonction messagerie reste à confirmer en terme de date